

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn

Séance du 20/06/2022

Date de la convocation:

14/06/2022

Date d'affichage:

14/06/2022

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 36

En exercice : 36

Votants : 32

L'an 2022 et le 20 juin à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente d'Eschbach, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine.

MM : CHARBAU Bernard, M. CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote : JUNG Jean-Yves

Suppléants – sans délégation de vote : MM. HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic (jusqu'à 20h00), OSTER Rémy, ROS Jean-Charles,

Elus excusés - procuration ou représenté par le suppléant :

MMES : WEINLING-HAMEL Elisabeth représentée par JUNG Jean-Yves, WALTER Clarisse donne procuration à CUNTZ Freddy.

MM : BALL Jean-Claude donne procuration à ISEL Roger, KLEIN Mathias donne procuration à TRITSCHBERGER Hervé, NIEDERER Gérard donne procuration à SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique donne procuration à WEISS Damien

Elus absents:

Titulaires :

MM. MM : BASTIAN Marc, RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHNEIDER Dominique,

Suppléants : MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline.

MM : FISCHER Alain, HOCH Georges, ROMIAN Serge, SCHAEFFER Marc, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : M CUNTZ Freddy

Réf : 028.2022

Vote : A l'unanimité

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

028.2022 : Engagement TEPOS : Développement de l'autoconsommation photovoltaïque.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°023.2019 du conseil communautaire en date du 13.05.2019 : « Démarche " Destination TEPOS " : engagement de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en faveur d'un scénario de territoire à énergie positive à l'horizon 2037 »,

Vu la délibération n°011.2020 du conseil communautaire en date du 17.02.2020 : « Destination TEPOS 2037 : Réalisation d'un schéma de développement des énergies renouvelables »,

Considérant le PCAET de l'Alsace du Nord, porté par le PETR de l'Alsace du Nord et ses établissements membres, mobilisés pour la transition énergétique,

Considérant que l'engagement d'une démarche de transition « Destination TEPOS 2037 » pour le territoire Sauer-Pechelbronn implique la nécessité de développement et de valorisation des énergies renouvelables de notre territoire,

Considérant l'étude du potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et la synthèse des enjeux, réalisée en 2020 par un bureau d'études spécialisé, et ses conclusions,

Vu l'avis favorable de la commission de pôle « transition écologique, mobilité et développement durable », réunie le 03.03.2022,

Vu la présentation en conférence des maires de l'Alsace du nord, organisée par le PETR le 14.05.2022 à la salle polyvalente d'Eschbach,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 2ème vice-président M. Guillaume PETER, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Transition écologique, mobilité et développement durable,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte des conclusions de l'étude du potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et de la synthèse des enjeux, identifiant notamment le fort potentiel photovoltaïque,**
- **De valider les enjeux de développement des énergies renouvelables sur le territoire, les promouvoir et les intégrer dans les politiques publiques et leur mise en œuvre,**
- **De s'engager dans une démarche ambitieuse de développement du solaire photovoltaïque, s'inscrivant dans la destination TEPOS 2037, politique publique intercommunale ayant vocation à assurer la couverture des besoins d'énergie du territoire Sauer-Pechelbronn**

par la production d'énergies renouvelables locales, d'ici 15 ans,

- De concrétiser ces engagements politiques en faveur du solaire photovoltaïque en particulier par :
 - L'impulsion d'une dynamique de développement de boucles d'autoconsommation via le portage d'études de faisabilité et de mise en œuvre techniques et juridiques en vue d'en favoriser la réalisation, notamment sur les zones d'activités intercommunales d'Eschbach (parc économique de la Sauer) et Woerth (zone d'activité sud de Woerth), en partenariat avec les structures privées qui y sont implantées,
 - L'engagement d'intégrer de manière transversale ces enjeux dans les actions portées par l'intercommunalité, tant en ce qui concerne l'aspect organisationnel et fonctionnement (sensibilisation, animation, promotion, bonnes pratiques), qu'en ce qui concerne les bâtiments-infrastructures et l'investissement (exemplarité des bâtiments intercommunaux en matière de consommation et production d'énergie),
- De demander au président de solliciter les cofinancements possibles pour les études techniques et juridiques de développement de boucles d'autoconsommation d'énergie photovoltaïque locale, notamment auprès de la Région Grand Est via le dispositif Climaxion,
- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 21/06/2022

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Roger ISEL